

## SEANCE ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 7 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel PERDUCAT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2017

Présents : MM. PERDUCAT D., FAYE J-P., PONS G., SUDRON F., MALET P., PEYRISSAGUET J-J., RIBOULET J., SIMON P., WERTHMANN G ; Mmes LOURADOUR P., GLANGEAUD D., LEVENTOUX H., MONVILLE D, RIGOUT D., SIMON I. ;

Excusées : Mmes PLAZANET M., CHABANAT C. ;

Absents : M. PIQUEREL O., RABOISSON T. ;

Mme Mélanie PLAZANET a donné procuration à Mme Patricia LOURADOUR ;  
Mme Christine CHABANAT a donné procuration à Mme Delphine GLANGEAUD ;

Mme Dominique MONVILLE a été élue secrétaire.

### ORDRE DU JOUR :

- 01/ SANITAIRES PLACE STALINGRAD – AVENANTS AU MARCHÉ
- 02/ CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR – CHOIX DES ENTREPRISES
- 03/ CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE STOCKAGE BOIS DECHIQUETE – CHOIX DES ENTREPRISES
- 04/ AMENAGEMENT D'UNE EPICERIE SOCIALE – CHOIX DES ENTREPRISES
- 05/ RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT-GILLES – DEMANDE DE SUBVENTION
- 06/ COMPTE TITRES – CESSION DE PARTS DE CAPITAL
- 07/ ADMISSION EN NON VALEUR
- 08/ RESTAURATION SCOLAIRE – TARIF DES REPAS 2018
- 09/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 – AGENTS RECENSEURS

### 1/ SANITAIRES PLACE STALINGRAD – AVENANTS AU MARCHÉ

VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS,

Sur le rapport de Monsieur le Maire qui indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement des sanitaires place Stalingrad, il convient de passer les avenants ci-après :

Lot n° 4 : Plâtrerie isolation peinture – attribué à l'entreprise GUYONNAUD – avenant n°2

Montant initial : 2 236,45 € HT  
Plus-value d'un montant de 320,00 € HT

*Objet de l'avenant :*

∅ + Value pour peinture de 2 portes neuves.

Nouveau montant du marché : 2 556,45 € HT

Lot n° 5 : Equipements sanitaires – attribué à l'entreprise SEC France – avenant n°2

Montant initial : 12 823,68 € HT  
Plus-value d'un montant de 2 188,00 € HT

*Objet de l'avenant :*

∅ + Value pour fourniture et pose de 2 portes extérieures bois exotique + groom.

Nouveau montant du marché : 15 011,68 € HT

Le Conseil Municipal délibère et, considérant la nécessité de réaliser ces travaux, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

## 2/ CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet de construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur, une procédure de mise en concurrence s'est déroulée, conformément aux dispositions du décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 novembre 2017 pour procéder à l'ouverture des plis et à l'admission des candidatures. A l'issue de cette réunion, il a été demandé au maître d'œuvre de procéder à l'analyse des offres. La commission s'est de nouveau réunie le 29 novembre 2017.

Le Conseil Municipal, vu la réglementation sur les marchés publics et après avoir pris connaissance des procès-verbaux de la commission, délibère et décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

	DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	ESTIMATIFS	HT	TTC
1	Terrassement - VRD	SARL DUSSOUCHAUD	20 000,00 €	21 480,70 €	25 776,84 €
2	Gros Œuvre	BREDECHE	40 000,00 €	60 118,72 €	72 142,46 €
3	Charpente - Serrurerie	SERRU BAT	14 000,00 €	24 506,00 €	29 407,20 €
4	Couverture Zinc	LABLAUDE	8 500,00 €	8 652,77 €	10 383,32 €
5	Etanchéité	SMAC	3 000,00 €	1 545,16 €	1 854,19 €
6	Génie climatique et réseau de chaleur	LEMAIRE	490 000,00 €	499 587,48 €	599 504,98 €
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>575 500,00 €</b>	<b>615 890,83 €</b>	<b>739 069,00 €</b>

## 3/ CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE STOCKAGE BOIS DECHIQUETE – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet de construction d'un hangar de stockage de bois déchiqueté, une procédure de mise en concurrence s'est déroulée, conformément aux dispositions du décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 novembre 2017 pour procéder à l'ouverture des plis et à l'admission des candidatures. A l'issue de cette réunion, il a été demandé au maître d'œuvre de procéder à l'analyse des offres. La commission s'est de nouveau réunie le 29 novembre 2017.

Le Conseil Municipal, vu la réglementation sur les marchés publics et après avoir pris connaissance des procès-verbaux de la commission, délibère et décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

	DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	ESTIMATIFS	HT	TTC
1	Terrassement - VRD	SARL DUSSOUCHAUD	118 000,00 €	98 857,78 €	118 629,34 €
2	Gros Œuvre	DANTONY	121 000,00 €	137 391,69 €	164 870,03 €
3	Charpente - Couverture	SARL ATBRE CONSTRUCTION	94 000,00 €	72 209,81 €	86 651,77 €
4	Electricité	CFE	7 000,00 €	3 726,45 €	4 471,74 €
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>340 000,00 €</b>	<b>312 185,73 €</b>	<b>374 622,88 €</b>

## 4/ AMENAGEMENT D'UNE EPICERIE SOCIALE – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet d'aménagement d'une épicerie sociale dans un bâtiment réhabilité, une procédure de mise en concurrence s'est déroulée, conformément aux dispositions du décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 novembre 2017 pour procéder à l'ouverture des plis et à l'admission des candidatures. A l'issue de cette réunion, il a été demandé au maître d'œuvre de procéder à l'analyse des offres. La commission s'est de nouveau réunie le 29 novembre 2017.

Le Conseil Municipal, vu la réglementation sur les marchés publics et après avoir pris connaissance des procès-verbaux de la commission, délibère et décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

	DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	ESTIMATIFS	HT	TTC
1	DEMOLITION - GROS ŒUVRE	FLACASSIER	78 500,00 €	44 189,86 €	53 027,83 €
2	CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE	SEC France	34 500,00 €	26 465,98 €	31 759,18 €
3	MENUISERIE BOIS	GUYOT	24 500,00 €	25 870,79 €	31 044,95 €
4	PLATRERIE - ISOLATION - PEINTURE	ARNAUD et Fils	50 000,00 €	35 681,27 €	42 817,52 €
5	REJET. DE SOL - CARRELAGE - FAÏENCE	DEVECI	15 000,00 €	11 859,53 €	14 231,44 €
6	CHAMBRES FROIDES	ISONEO	5 500,00 €	7 070,15 €	8 484,18 €
7	VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE	JALOUX	8 000,00 €	10 093,00 €	12 111,60 €
8	ELECTRICITE COURANTS FORTS / FAIBLES	CFE	20 000,00 €	16 060,70 €	19 272,84 €
9	REFRIGERATION	EQUIP FROID	9 000,00 €	7 396,00 €	8 875,20 €
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>245 000,00 €</b>	<b>184 687,28 €</b>	<b>221 624,74 €</b>

## 5/ RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT-GILLES – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire indique que suite à l'approbation par le Conseil Municipal de l'acquisition de la chapelle Saint-Gilles et de ses vitraux, une estimation des dépenses liées à la restauration du lieu a été réalisée par le cabinet Architectes Associés, le montant global s'élevant à 112 611 euros hors taxes. Dans ce cadre, le Maire propose de solliciter des financements publics, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- de solliciter un financement auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- de charger M. le Maire de toutes les démarches nécessaires.

## 6/ COMPTE TITRES – CESSION DE PARTS DE CAPITAL

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que suite à un emprunt contracté auprès du Crédit Coopératif Agence de Limoges il y a plusieurs années, la Commune d'Eymoutiers détient à ce jour sur un compte titres 42 parts de capital d'une valeur de 15,25 € chacune.

Il propose de céder ces parts au Crédit Coopératif pour un montant de 640,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à procéder à la cession au profit du Crédit Coopératif Agence de Limoges sis 267, rue de Toulouse, des 42 parts de capital détenues par la Commune d'Eymoutiers pour un montant de 640,50 €,
- de charger le Maire de toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette opération.

## 7/ ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de Monsieur le Receveur Municipal concernant l'admission en non-valeur des titres présentés dans les dossiers rappelés ci-après :

### BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

- divers factures années 2013 à 2015.....	2 618,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 618,30 €</b>

### BUDGET PRINCIPAL :

- divers factures années 2014 à 2016.....	736,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>736,80 €</b>

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- d'admettre en non-valeur les titres rappelés ci-dessus, pour un montant global de : **3 355,10 €**
- dit que les crédits seront pris à l'article 6541 des budgets.

## **8/ RESTAURATION SCOLAIRE – TARIF DES REPAS 2018**

Monsieur le Maire indique que l'article 82 de la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales permet de déterminer librement les tarifs de restauration scolaire en tenant compte des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental, gestionnaire de la restauration scolaire sur la commune, a fixé le prix des repas des élèves comme suit :

- Maternelle : 4,05 €
- Primaire : 4,26 €

Le collège facturant à la commune d'Eymoutiers la globalité des repas pris par les élèves des écoles primaire et maternelle, la commune est chargée de procéder aux différents recouvrements auprès des familles concernées.

Le Conseil Municipal délibère et :

- décide à l'unanimité de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs de la restauration scolaire comme suit :
  - Maternelle : 4,05 € (3,05 €)\*
  - Primaire : 4,26 € (3,31 €)\*

(\*) *Le prix entre parenthèses s'applique aux élèves des communes qui participent aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire.*

Le recouvrement sera effectué à chaque fin des périodes scolaires (Toussaint, Noël, Février, Pâques, grandes vacances).

- demande au Maire de bien vouloir effectuer les différents recouvrements auprès des familles concernées, et des Communes qui participent au frais de fonctionnement de leurs ressortissants ; la participation de ces communes étant de 1,00 € par repas pour les élèves de l'école maternelle, 0,95 € par repas pour les élèves de l'école primaire.

---

## **9/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 – AGENTS RECENSEURS**

Dans le cadre des opérations de recensement de la population, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder au recrutement des agents recenseurs. Il précise qu'une dotation de 4 353 € sera versée à la commune au titre de cette enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à procéder au recrutement de 4 agents recenseurs chargés de l'enquête de recensement de la population sur la commune pour l'année 2018,
  - que, compte tenu de l'importance de leur rôle et des frais liés à leurs déplacements, les agents recrutés percevront une rémunération forfaitaire de 1 460 € brut correspondant approximativement à 1 200 € net,
  - que les agents recenseurs pourront bénéficier de 16,16 € pour chaque séance de formation,
  - de donner à Monsieur le Maire toute les autorisations nécessaires au bon déroulement des opérations de recensement.
-